

## **Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires du second degré et des personnels d'éducation stagiaires**

Le présent document précise les modalités de mise en œuvre du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs stagiaires dans l'académie de Lille conformément aux principes généraux et orientations générales déclinés dans le Bulletin officiel n° 13 du 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **1. Eléments du contexte général et académique**

Les dispositions transitoires prévues dans le cadre de la maîtrise des concours de recrutement nous invitent à prévoir un plan de formation particulier pour les quelque 500 lauréats du concours 2010 qui seront nommés fonctionnaires stagiaires dans des établissements publics de l'Académie de Lille. Ceux-ci exerceront en effet leurs fonctions en responsabilité dès l'année de stage sans grande expérience préalable.

Le dispositif décrit ci-dessous s'inscrit dans les principes généraux d'accueil, d'accompagnement et de formation des stagiaires avec pour objectifs de mieux les accueillir et de mieux les former. Il comprend trois temps complémentaires :

- une période d'intégration et d'accueil ;
- une formation dans la classe fondée sur un accompagnement articulant pratique de classe et analyse de pratique ;
- une ou des périodes de formation continue dispensées par l'université ou toute autre structure qualifiée.

Une attention particulière à la démarche d'analyse de pratiques doit conduire l'ensemble du dispositif et mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des ressources sur ce sujet (corps d'inspection, université, Délégation à la Formation des Personnels)

### **2. Un cadre de référence**

Le dispositif général s'inscrit dans le développement et l'acquisition de compétences en référence aux 10 compétences professionnelles rappelées ci-dessous :

- agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable ;
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- organiser le travail de la classe ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- évaluer les élèves ;
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- se former et innover.

En cohérence avec ce cadre de référence, les différents éléments du dispositif (accueil, accompagnement, formation) visent à mettre en œuvre une professionnalisation de qualité :

- en s'appuyant sur l'acquisition progressive de l'expérience des stagiaires. En effet, une partie de la professionnalisation des enseignants se réalise dans l'expérience et les situations professionnelles vécues. La formation doit s'appuyer sur celle-ci ;

- en permettant l'échange, la mutualisation et l'analyse des pratiques des stagiaires. Il convient dès le démarrage de l'activité professionnelle de développer les compétences professionnelles de tout praticien réflexif ;
- en inscrivant « l'entrée dans le métier » dans un cursus de professionnalisation intégrant préparation au Master, entrée dans la vie professionnelle et formation continue ;
- en prenant appui sur des actions disciplinaires et transversales articulées entre elles et complémentaires plus que juxtaposées ;
- en favorisant dans la mesure du possible dès la première année d'activité des réponses de formation adaptées aux difficultés rencontrées et analysées par ces publics.

Enfin en référence à ce cadre les contenus de formation du présent dispositif sont décrits en terme de compétences professionnelles à acquérir. Les objectifs viseront principalement la maîtrise de la transposition didactique et des thèmes liés à l'apprentissage des élèves. Des efforts plus particuliers doivent être engagés sur les points suivants :

- prise en charge des élèves en situation de handicap ;
- lutte contre les discriminations ;
- pratiques de l'accompagnement personnalisé ;
- prévention de la violence ;
- acquisition des compétences informatiques (C2i2e).

### 3. Modalités d'organisation du dispositif général

La formation est composée d'un ensemble de trois dispositifs associant réponses individuelles et collectives :

#### ◆ Un dispositif d'information et d'accueil prenant la forme

- d'un portail mettant à disposition des informations administratives et pédagogiques ;
- de journées d'accueil académique les 30 et 31 août par Madame le Recteur et l'ensemble de ses services d'une part, les corps d'inspection, les formateurs et tuteurs d'autre part :
  - une journée d'accueil par Madame le Recteur précisant le fonctionnement et les orientations académiques ;
  - une journée d'accueil disciplinaire précisant les orientations disciplinaires, les nouveaux programmes, la réforme et les ressources académiques disponibles.

#### ◆ Un dispositif d'accompagnement

L'accompagnement a pour mission première d'apporter soutien et aide à la résolution de problèmes professionnels rencontrés.

L'accompagnement sera fort et étroit au démarrage de l'année scolaire (septembre - octobre). Il peut revêtir diverses formes :

- un accompagnement individualisé au sein de l'établissement scolaire (au sein et hors de la classe) réalisé dans la mesure du possible par un conseiller pédagogique enseignant de l'établissement ou d'un établissement proche ;
- un accompagnement collectif sous forme de groupes d'analyses de pratiques réalisées au niveau des districts et/ou bassins sous la forme de réunions régulières.

Un cahier des charges précise les missions du professeur conseiller pédagogique.

#### ◆ Un dispositif de formation

Il se caractérise par :

- une alternance de périodes de formations groupées et filées réparties sur l'année scolaire ;

- des temps de formation collective sur des thématiques disciplinaires et/ou transversales et des temps de formation individuelle sur des besoins repérés. L'établissement scolaire est ici un lieu de formation à part entière, en particulier sur la connaissance du système éducatif, l'EPLE et ses partenaires.

Ces actions ont pour objectifs :

- informer sur les enjeux et évolution du système éducatif ;
- conforter et enrichir les pratiques disciplinaires notamment en lien avec les spécificités de lieu d'exercice ;
- répondre au mieux aux besoins exprimés par ces personnels.

Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif d'accompagnement et de formation, le calendrier des thématiques à aborder est commun à toutes les disciplines.

Pour accompagner le dispositif, une plateforme de formation peut être mise à disposition pour un suivi à distance et l'échange de ressources de formation.

#### 4. Contenus et calendrier de la formation

Le professeur stagiaire bénéficie de 216 heures de formation selon les modalités suivantes :

- dispositif d'accueil en établissement, au niveau académique, au niveau disciplinaire ;
- pratiques accompagnées en établissement dans et hors la classe répartie sur toute l'année avec des temps forts au démarrage de l'année (septembre - octobre) ;
- participation à des actions de formations spécifiques sous forme de stages filés.

Cf. calendrier ci-joint

#### 5. Prise en charge des cas particuliers

- le dispositif général peut nécessiter des adaptations lorsque le nombre de professeurs stagiaires est très faible ou lorsque la discipline nécessite des contenus très spécifiques ;
- la répartition proposée doit être aménagée pour les certifiés en documentation et les CPE ;
- il convient d'anticiper que le dispositif général peut être complété si nécessaire par un dispositif spécifique permettant de repérer et d'accompagner de manière plus individualisée les professeurs stagiaires en difficulté. Ceci passe par la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte. Des réponses de formation peuvent être proposées, y compris dans le cadre du PAF.

#### 6. Evaluation des compétences

Le dispositif d'accompagnement est partie prenante du dispositif d'évaluation du fonctionnaire stagiaire : le conseiller pédagogique et le chef d'établissement complètent à cet effet un document de suivi de l'acquisition des compétences.

#### 7. Conception et suivi du dispositif

Le cahier des charges et l'ensemble des actions contribuant au plan de formation sont validés par le Recteur.

La DAFOP est chargée au nom du Recteur du suivi de ce dossier dans son aspect pédagogique, administratif et financier en veillant notamment pour les stagiaires à leur accès effectif à la

formation. Elle est chargée de l'évaluation du plan dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs et fournit un bilan au terme de l'année.

## Objectifs - Contenus - Calendrier

<p><b>30 - 31 août</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Dispositif d'accueil en académie/en établissement</b></p> <p>30 août matin accueil des fonctionnaires stagiaires par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame le Recteur ;</li> <li>• Madame la secrétaire générale ;</li> <li>• Les doyens des inspecteurs ;</li> <li>• Le délégué à la formation des personnels ;</li> </ul> <p>30 août après-midi : accueil par discipline par les corps d'inspection, sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un bilan des affectations ;</li> <li>• Présenter l'état de la discipline dans l'Académie ;</li> <li>• Présenter l'environnement institutionnel et les missions du professeur ;</li> <li>• Présenter l'ensemble du dispositif.</li> </ul> <p>31 août : mise en relation des stagiaires, des conseillers pédagogiques et des professeurs en zone de remplacement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de scénarii pour démarrer l'année.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">12h</p>
<p><b>1<sup>er</sup> sept</b></p>	<p>Accueil au sein des établissements scolaires par le chef d'établissement et les responsables des disciplines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'établissement et son projet ;</li> <li>• Rencontre avec les équipes disciplinaires ;</li> <li>• Prise de connaissance de son emploi du temps et des lieux d'enseignement.</li> </ul>	
<p><b>2 septembre au 9 octobre</b></p>	<p>Mise en œuvre de l'accompagnement au sein de l'établissement scolaire (voir cahier des charges du professeur conseiller pédagogique)</p> <p>Production d'un premier bilan à destination des corps d'inspection afin d'anticiper les objectifs et contenus de la première semaine de formation.</p>	<p style="text-align: center;">Equivalent à 45h</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en équipe ;</li> <li>• Le B2i ;</li> <li>• Le socle ;</li> <li>• L'histoire des arts...</li> </ul> <p><b>Mercredi 30 mars matin : conférence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'interdisciplinarité, enjeu du système éducatif.</li> </ul>	
<b>Mai et juin</b>	Retour en établissement	
<b>11 mai</b>	Bilan de l'année avec les corps d'inspection	6h
<b>8 juin</b>	Analyse des besoins de formation pour l'année de T1	6h

L'ensemble du dispositif ici présenté représente un total de 201 h. la différence, soit 15 h, peut être utilisée de la manière suivante :

- A l'initiative de l'établissement (chef d'établissement, tuteur) pour répondre à des besoins précis de compétences et/ou présenter le projet, le fonctionnement des différentes instances, les actions avec des partenaires hors Education nationale, ou pour une immersion dans d'autres cycles d'enseignement (école, collège, lycée...) ;
- A l'initiative du professeur stagiaire, pour participer à des actions ciblées du PAF.

La période massée de 3 semaines doit permettre d'organiser au mieux les stages des étudiants de master 2. Il convient de prévoir une prise de contact dans la semaine qui précède afin de prendre connaissance de l'établissement, de la programmation... De même, il convient de prévoir un temps à l'issue de la période pour établir un bilan utile à la rédaction du rapport de stage attendu dans le cadre du master.